

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



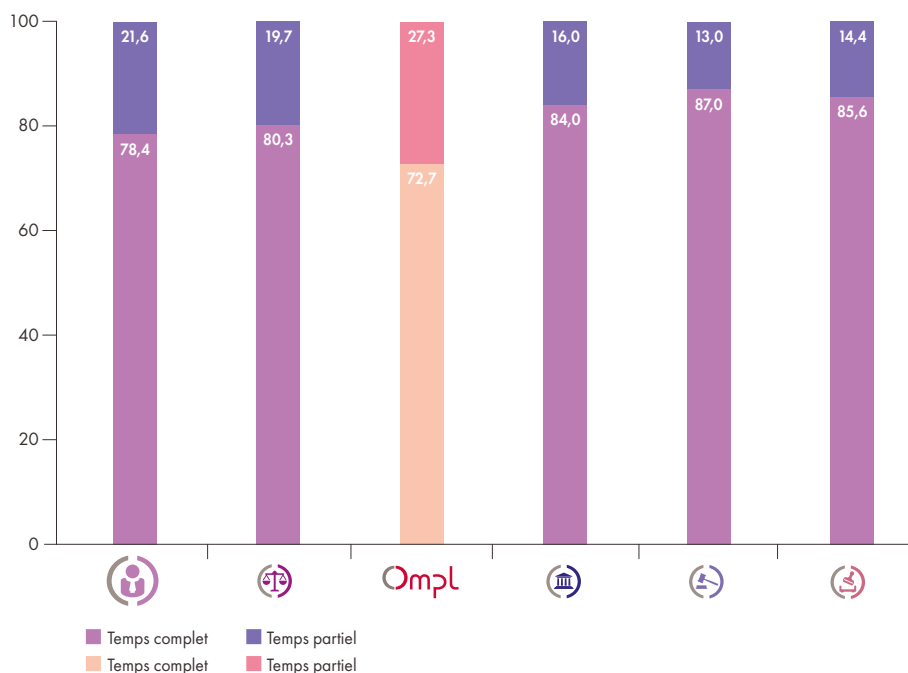
MAJORITÉ DE TEMPS COMPLET

- Au sein de la branche, 3/4 des salariés travaillent à temps complet (78,4 %).

Cette proportion est faible par rapport à celle observée dans l'ensemble du champ privé de l'économie nationale hors intérim (82,2 % en 2021 selon l'INSEE). Les études de l'OMPL sur la qualité de vie au travail montrent cependant que le temps partiel est généralement choisi dans les entreprises libérales. En outre, elle est assez proche de la moyenne du secteur (80,3 %).

- Au niveau du secteur, la répartition des temps de travail est similaire à celle de la branche avec des différences absolues de 1,9 point seulement.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



Secteur juridique

Branche professionnelle



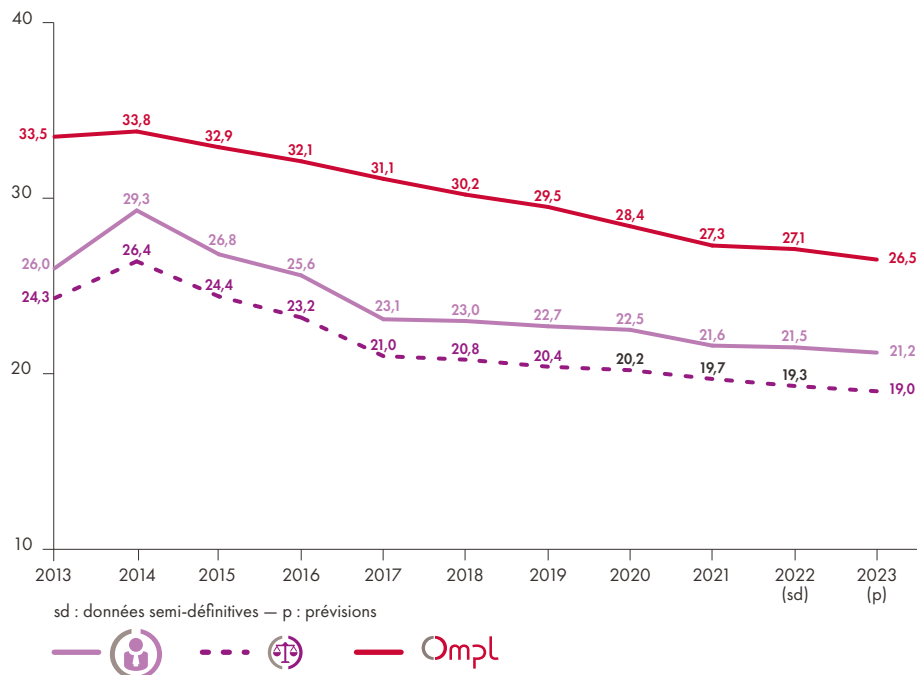
Cabinets d'avocats



REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2013, les données montrent que le taux de salariés à temps partiel tend à reculer jusqu'en 2021. Il diminue de - 4,4 points.
- Les prévisions pour les années 2022 à 2023 anticipent le maintien de cette tendance.
- Sur l'ensemble de la période (2013 à 2023), la part des contrats à temps partiel au sein de la branche diminue moins fortement (- 4,8 points) que celle du secteur (- 5,3 points).

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



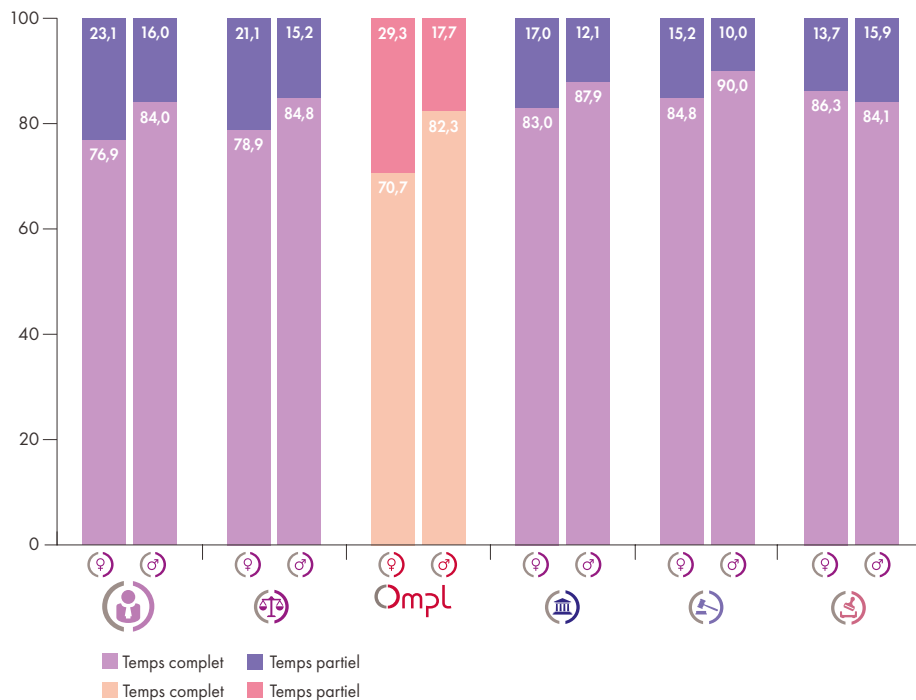
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

- Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes. Elles sont 23,1 % dans ce cas, soit un différentiel de + 7,1 points par rapport aux hommes.
 - Au niveau du secteur, la fréquence des contrats à temps partiel est légèrement moins marquée pour les femmes. Elles sont 21,1 % à travailler dans le cadre de ce type de contrat. Le différentiel entre les genres est moins important que celui de la branche.
- La proportion de temps partiel est supérieure de + 5,9 points chez les femmes.

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



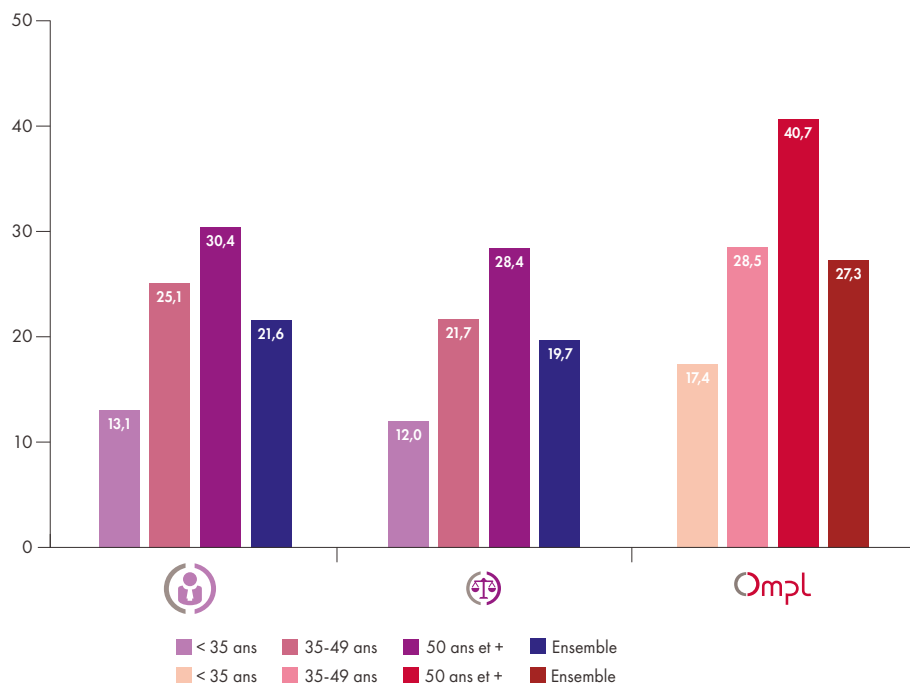
PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

- Dans la branche, le temps partiel concerne un tiers des salariés de 50 ans et plus (30,4 %). Cette proportion est supérieure de + 5,3 points à celle de la classe d'âge intermédiaire (25,1 %) et beaucoup plus marquée que celle des salariés de moins de 35 ans (13,1 %).

Le différentiel entre les deux tranches d'âge les plus éloignées est de 17,3 points.

- Au niveau du secteur, la répartition entre les tranches d'âge est sensiblement différente de celle de la branche, notamment pour les salariés de 35 à 49 ans. Ils sont 21,7 % à travailler à temps partiel, soit - 3,4 points par rapport à ceux de la branche.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Au niveau de la branche, le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (66,9 %). Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (13 %).

- Au niveau du secteur, le temps partiel est aussi surreprésenté chez les ouvriers (58,3 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	13,0	12,9	28,0
Professions intermédiaires	17,8	17,1	22,0
Employés	21,7	19,6	28,0
Ouvriers	66,9	58,3	54,2
Ensemble	21,6	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, la part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :

- maximale pour la Corse (32,8 %) ;
- minimale pour l'Île-de-France (15,4 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	25,3	23,2	31,3
Bourgogne-Franche-Comté	31,7	24,6	31,9
Bretagne	19,2	17,1	28,4
Centre-Val de Loire	22,2	19,9	26,9
Corse	32,8	27,5	24,9
DOM regroupés	24,8	19,3	22,2
Grand Est	22,5	20,9	31,7
Hauts-de-France	26,2	21,3	30,3
Île-de-France	15,4	14,4	20,5
Normandie	28,5	24,2	27,8
Nouvelle-Aquitaine	29,3	24,4	26,6
Occitanie	26,8	25,1	30,0
Pays de la Loire	24,6	23,3	28,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	27,7	23,7	28,2
Ensemble	21,6	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.